



Acompte sur facture avec une date limite

Par **pomares jean luc**, le **20/10/2016** à **23:52**

Bonjour ,

Je suis commerçant , il m'arrive d'accorder des acomptes à mes clients sur une vente .La marchandise n'est jamais fournie tant que le client ne solde pas sa facture .
Ma question se porte sur la limite que je pourrais imposer des le départ avec accord du client .

Je souhaite indiquer sur la facture comme on le fait pour un avoir que le client doit solder dans une date limite de 4 mois et **si le délais n'est pas respecté le client perdrait son acompte** .

Merci pour votre réponse .

Jean luc